

Bien commencer son doctorat

1er décembre 2014

1- Thésard ou doctorant ?

Il est important de bien faire la différence entre la thèse et le doctorat :

- thèse = résultat, produit, manuscrit
- doctorat = démarche/parcours pour devenir docteur

Le doctorat ne se limite donc pas à la thèse. Votre thèse montrera vos compétences sur un sujet précis et pointu. Mais vous allez développer durant votre doctorat beaucoup d'autres compétences, par exemple sur :

- la recherche (lire un article, la comprendre, l'analyser, raisonner, débattre, rédiger ses résultats, les présenter, etc.)
- l'organisation individuelle (planification de sa thèse, organisation de son temps de travail, autonomie, outils, etc.)
- l'organisation collective (travail en équipe, collaborations, entreprise, etc.)
- participation à des conférences, séminaires, vie du laboratoire
- connaissance du domaine de recherche, et du fonctionnement de la recherche en France et à l'étranger
- compétence d'enseignement, de médiation, vulgarisation, etc.

Il est donc important, notamment lors d'un entretien d'embauche ou de la rédaction d'un CV, d'insister sur toutes ces compétences apprises durant le doctorat (et parfois méconnues du monde de l'entreprise).

2- Le doctorant, un étudiant salarié

Le doctorant a à la fois un statut d'étudiant et de salarié, avec des droits et des obligations particulières.

En tant qu'étudiant, vous avez le droit au logement étudiant, aux réductions/tarifs étudiants, etc. Vous devez être inscrit administrativement à l'université, et vous avez des crédits à valider (voir plus bas).

En revanche, il n'y a plus vraiment de cours, ni de notion de promo, de groupe.

Le doctorant est également salarié (de l'Université, d'une entreprise, etc.), en général pour un CDD de 3 ans. Cela implique que vous cotisez à la sécurité sociale et pour la retraite, que vous avez le droit à des congés, aux remboursements des frais de transport (pour Lille 1, la démarche se fait sur

<https://sso-cas.univ-lille1.fr/login?service=http://webgestion4.univ-lille1.fr/gestionRH>)

Vous avez également des devoirs en tant qu'employé (voir votre contrat), et des avantages dans certaines situations (banque, logement, etc), ainsi que des dispositifs collectifs (comité d'action sociale, comité d'entreprise).

3- L'école doctorale et les crédits

Sauf exception (thèse CIFRE, co-tutelle), vous devez valider 60 crédits durant votre doctorat, dont 20 de professionnalisation. Les différentes formations peuvent être regroupées en trois catégories :

- les formations disciplinaires. Cela regroupe les cours de Master que vous pouvez suivre, ainsi que les écoles thématiques (école d'été, d'hiver, etc).
- les formations transversales. Cela regroupe les cours de langues (cours d'anglais, ou français langue étrangère (FLE)), ainsi que les formations méthodologiques (Latex, méthodologie de la recherche, etc)
- les formations de professionnalisation. Cela regroupe la majorité des autres formations du collège doctorale, et notamment celles sur la construction du projet professionnel, la communication scientifique, la pédagogie universitaire, les doctoriales etc.

La liste des formations 2014/2015 est disponible ici :

http://formadoc.pres-ulnf.fr/image/formations_doc_pro_2014-2015.pdf

Pour pouvoir s'inscrire, il faut être inscrit à l'université, puis passer par le site FORMADOC (<http://formadoc.pres-ulnf.fr/>). Vous pouvez trouver plus d'informations sur la procédure d'inscription sur le site de l'EDSPI, et notamment sur le page <http://edspi.univ-lille1.fr/index.php?id=44>

L'ouverture des inscriptions pour une formation a lieu deux mois avant le premier jour de la formation, à minuit. Pour certaines formations, le nombre de places est très faible et elles sont prises très vite, donc essayez de prévoir à l'avance les formations que vous souhaitez suivre.

Les formations rapportent en général 5 crédits par jour de formation. Idem pour les écoles thématiques. Une école durant généralement 5 jours, cela fait donc 25 crédits d'un coup.

Pour trouver une école thématique adaptée à votre domaine, il faut voir avec votre directeur de thèse.

Une réunion de rentrée de l'EDSPI pour les doctorants en première année aura lieu le lundi 15 décembre, et vous donnera plus de détails sur le fonctionnement de l'ED et sur les formations.

[http://edspi.univ-lille1.fr/index.php?id=18&tx_ttnews\[tt_news\]=107&cHash=550112070fe9d2e288a853d3995db577](http://edspi.univ-lille1.fr/index.php?id=18&tx_ttnews[tt_news]=107&cHash=550112070fe9d2e288a853d3995db577)

4- Les avenants

Durant votre doctorat, vous avez la possibilité de prendre un avenant (selon votre contrat doctoral). Un avenant est une mission supplémentaire, rémunérée (environ 340€ en plus par mois), que vous allez effectuer en plus de votre mission de recherche. C'est au doctorant de demander à effectuer un avenant. La décision de l'accepter ou non

revient ensuite à l'employeur, en général après avis de l'école doctorale, du directeur de thèse et du doctorant.

Voici quelques exemples d'avenants que vous pouvez réaliser.

L'avenant "enseignement" s'effectue au sein d'une équipe pédagogique dans un établissement d'enseignement supérieur. Elle consiste en 64h équivalent TD/TP par an, ou 42h de cours, ou toute combinaison équivalente. Une heure équivalent TD correspond à une heure passée réellement en TD, et à environ 4h de travail effectif (préparation de sujet, correction, surveillance d'examens, jurys, réunion pédagogique, etc).

Le doctorant n'ayant pas ou peu d'expérience en enseignement, il débutera plutôt par des TD/TP.

En règle générale, l'avenant d'enseignement n'est pas accordé aux doctorants en première année. Il y a néanmoins des exceptions (normaliens, agrégés, centraliens).

Faire un avenant d'enseignement est particulièrement intéressant si vous souhaitez ensuite devenir maître de conférence. Il est en effet nécessaire pour postuler au poste de MC d'avoir déjà fait au moins 128h d'enseignement (équivalent TD). Il est également positif d'avoir déjà fait de l'enseignement si vous désirez obtenir un ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche).

Notez que plusieurs formations du collège doctoral portent directement sur l'enseignement et la pédagogie.

L'avenant "doctorant-conseil" permet au doctorant de travailler dans une entreprise, pour une durée de 20 à 32 jours par an. L'objet de la mission peut être très varié : expertises, veille technologique, veille scientifique ou réglementaire, recherches bibliographiques, état de l'art sur un sujet, formation, études de faisabilité, conseil en management, études diverses, etc.

C'est un avenant assez récent à Lille, nous n'avons donc pas encore beaucoup de retour et d'expérience dessus. Vous pouvez trouver plus d'informations ici :

<http://www.univ-lille-nord-de-france.fr/?q=college-doctoral/actu1>

PS : si vous suivez ou avez suivi cet avenant, nous sommes preneurs de toutes informations supplémentaires.

Enfin, l'avenant "diffusion de l'information scientifique et technique" a pour objectif de promouvoir les activités de recherche et la science au delà du monde académique. Il peut être constituer d'actions dans des collèges, lycées, dans des musées, ou lors d'évènements spécifiques. Comme l'avenant "doctorant-conseil", c'est une avenant assez récent à Lille, et nous sommes preneurs de toutes informations complémentaires. Notez que Philippe Marquet, référent Médiation Scientifique à l'INRIA Lille, fera une conférence avec Tilda sur ce thème, le 12 janvier 2015.

5- TILDA

Fondée en 2006, l'association à but non lucratif des Thésards en Informatique et Automatique de Lille et Docteurs Associés (TILDA) organise régulièrement des conférences et des ateliers, afin de répondre à des problématiques rencontrées par les doctorants, par exemple sur les outils utiles au doctorant, sur Latex, sur la bibliographie, sur l'enseignement, etc.

TILDA organise également des évènements sociaux (bar, repas, sport, etc), afin de passer un moment convivial et de faciliter les interactions entre doctorants.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'association, sur les évènements passés et futurs, ainsi que des ressources utiles sur le site de TILDA : <http://tilda.univ-lille1.fr/>

N'hésitez pas à adhérer à l'association. C'est gratuit et ça se fait directement en ligne sur :

<https://docs.google.com/forms/d/1MgBeCdBMfMram-gk8ScNYwWIZUXmt0L6v8gJgTmsnHM/viewform>

Prochain évènement TILDA : jeudi 18 décembre soir : sortie escalade en salle

Prochaine conférence TILDA : lundi 12 janvier midi : conférence sur la médiation scientifique, par Philippe Marquet

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions
ou pour nous proposer des activités !

tilda-contact@asso.univ-lille1.fr